

# LES PARTICULARISMES DE LA CRIMINALITE FEMININE

Nadia Nihel BOUAYAD-AGHA<sup>1</sup>

## Résumé

L'intérêt pour la criminalité des femmes s'est réveillé tardivement à cause de l'image de pureté que la femme renvoie. Pourtant celle-ci est capable de transgresser les lois au même titre que l'homme, même si cela doit être quelque peu nuancé. La criminalité des femmes intrigue par ses particularismes. Elle est ordinaire et pourtant si particulière.

## ملخص

لم يحظى الاجرام النسوي باهتمام كبير منذ القدم بسبب الصورة التي تعكسها المرأة بالرغم من انها قادرة على ارتكاب الجرائم و مخالفة القوانين مثلها مثل الرجل. اجرام المرأة يثير عدة تساؤلات بسبب خصوصياته فهو عادي و غريب في نفس الوقت.

*« Du côté de l'extraordinaire et de l'exception  
se range la femme violente et du côté de  
l'ordinaire et de la norme, la femme victime »<sup>2</sup>.*

Cette citation résume parfaitement le tardif intérêt pour la femme criminelle et le versent victimologique, caractère suprême de la femme. L'histoire nous a démontré la difficulté à considérer la criminalité des femmes comme existante réellement. Sujet tabou et lourd de stéréotypes solidement ancrés<sup>3</sup>, la violence féminine a longtemps été niée. Même si depuis la seconde moitié du XIXème siècle jusqu'aux années 1970, les essais sur cette criminalité et sur sa spécificité ont connu toutes sorte d'avatars, de nos jours, il est bien établi que la femme aussi est capable de transgresser les règles.

<sup>1</sup> Maître-assistant, faculté de droit et des sciences politiques, université Aboubekr BELKAID de Tlemcen.

<sup>2</sup> Cf. C. Dauphin, fragiles, les femmes dans la société du XIXème siècle, p.91.

<sup>3</sup> Cf. M. Dubesset, *De la violence et des femmes*, Sous la dir. de C. Dauphin et H. Farge, Paris, Albin Michel, 1997, p.59.

S'il est rassurant d'observer que peu de femmes à comparer aux hommes, tombent sous la coupe des appareils de répression, ce non-phénomène représente le reflet de certains non-êtres, de certaines invisibilités. Beaucoup de questions sont posées quant à la moindre criminalité féminine. Est-ce réellement parce qu'elle enfreint moins la loi ?

Cet article pourrait s'intituler : *Qu'est-ce que la criminalité des femmes ?* En effet, de par sa particularité physique qui la rend différente par rapport à l'homme, nous pouvons imaginer que sa criminalité présente des spécificités. Comment est cette criminalité ? Est-elle réellement différente de celle de l'homme ? En est-elle vraiment inférieure ? Et il y a-t-il des infractions spécifiques aux femmes ?

## **CHAPITRE I. Les grandes orientations de la criminalité féminine**

La criminalité féminine est une criminalité relativement récente au regard de la science, elle est singulière et particulière. Mais afin de bien la comprendre, il convient dans un premier temps d'expliquer certaines notions importantes se rapportant à cette criminalité féminine (a). Pour ensuite mettre en avant ses spécificités (b).

### **Section 1. Les caractéristiques générales**

La femme criminelle est une femme doublement coupable. Ce n'est pas seulement celle qui a commis un crime, mais aussi celle qui viole la loi sociale. Afin de bien cerner cette position, il faudra nuancer certaines notions(1), expliquer la faible représentation des femmes dans les chiffres (2), et donner quelques descriptifs généraux relatifs à la femme délinquante (3).

#### **A- Le genre**

Lorsque l'on aborde la question de la femme ici, il ne s'agit pas de parler de son anatomie, de sa physiologie ou de ses caractéristiques génétiques. Il s'agit d'aborder la femme comme genre différent en opposition au genre masculin. De parler de son rôle et de son identité. C'est dans un contexte psychologique et social qu'elle est abordée. Ce n'est pas une question de sexe mais il s'agit bel et bien de genre.

Pour Robert Cario « Le genre, c'est l'identité sociale associée à chaque sexe »<sup>4</sup>. A la différence du sexe qui est un caractère biologique et physiologique, le genre s'entend dans un sens différent et plus vaste. Le genre est une variable sociale, culturelle mais aussi politique. La perspective du genre est par conséquent déterminante dans plusieurs domaines de la vie tels que le travail, les politiques et bien sûr, la déviance et la science<sup>5</sup>.

L'attitude différentielle que Robert Cario évoque dans son livre<sup>6</sup> est le résultat d'un apprentissage des rôles. Cette distinction se fait assez tôt par la socialisation. En effet, dès les premières initiations les rôles adoptés sont différents selon que l'on naisse garçon ou fille<sup>7</sup>. Dès les premières années de leurs vies les individus s'orientent presque « instinctivement » vers certains rôles et certaines attitudes. La fille joue à la poupée, le garçon joue au ballon. L'homme est mécanicien, la femme est secrétaire par exemple. Ainsi, on attribuera à la femme des aptitudes, des talents et des faiblesses qui correspondent au genre féminin qui se distinguent du genre masculin. C'est à ce titre que le genre définit le sexe<sup>8</sup>. Cette séparation est appuyée par le poids des traditions dans les sociétés conservatrices, et par les médias et les législations qui confortent ces rôles différents et continuent d'alimenter la pensée sociale.

Cette idée de genre différent n'est pas sans conséquences sur les comportements criminels. Selon que le délinquant est une femme ou un homme, le type d'infraction peut différer et le taux aussi. Les femmes commettent certains crimes que les hommes ne commettent pas. De par leur nature, les hommes sont valorisés par la force et la virilité et donc plus violents. Les femmes quant à elles cantonnées dans la douceur et la tendresse, leur criminalité est nettement moins élevée. Vérité ou stéréotypes ?

### **B- La sous-représentation des femmes délinquantes**

La représentation du crime féminin est presque marginale dans l'univers du crime. La femme est-elle moins violente ? Est-elle moins cupide ? Dans la société patriarcale est-elle préservée socialement ? Considérée comme un enfant qu'on peut protéger, est-elle dans un carcan dont elle peut difficilement se libérer pour commettre un crime ? Ou faut-il croire qu'il

---

<sup>4</sup> Cf. R. Cario, *Les femmes résistent au crime*, éd. L'Harmattan, coll. Pluridisciplines, 1997, p.13.

<sup>5</sup> Pour Stéphanie Garrett la perspective du genre est la base de toute organisation sociétale. Pour elle les différences de genre entre les hommes et les femmes fondent le moule d'une société donnée. Cf. S. Garrett, *Gender*, Tavistock publications, Londres, 1987, p. 89.

<sup>6</sup> Cf. R. Cario, *Les femmes résistent au crime*, op. Cit, p. 72.

<sup>7</sup> Cf. M. Born, *Psychologie de la délinquance*, éd. De Boeck, Bruxelles, 2005, p. 56.

<sup>8</sup> Cf. D. Laberge, « *Sexe, genre et classe de sexe : quelques interpellations au droit pénal* », *Déviance et société*, Vol. 16, N° 3, p. 274.

existe une nature féminine plus douce, moins téméraire, moins brutale qui serait une explication à la faiblesse des taux statistiques de la criminalité féminine ?

Lorsqu'on parle de criminalité, l'image type est presque toujours masculine mais la réalité est autre. La criminalité des femmes a été expliquée à partir d'éléments d'une conception particulière des rôles féminins et masculins. Lorsqu'on pense à la criminalité des femmes, l'idée qui nous vient à l'esprit est celle de la moindre participation de la femme sur le plan de l'ampleur et celui de la gravité. Les femmes pratiquant principalement une criminalité familiale (avortements, infanticides), leur criminalité réelle serait dissimulée par ce caractère familial. Ces idées sont les résultats des statistiques récurrentes produites par les institutions spécialisées.

Bien qu'en matière de délinquance, il y a au moins trois types de données statistiques (policrière, judiciaire et pénitentiaire), les plus utilisées dans le débat public sont celles de la police et de la gendarmerie. Ces chiffres sont liés d'un côté à la manière dont ces services traitent les plaintes des victimes qui se font connaître, et d'autre part au comportement des victimes elles-mêmes qui diffère selon le type d'infraction à déclarer, d'après l'atmosphère social du moment et selon les chances d'aboutissement de la plainte<sup>9</sup>. D'une manière générale, il a été établi que les statistiques ne rendaient pas réellement compte de la réalité de la criminalité. Car il ne suffit pas qu'une infraction soit commise pour que le système policier ou pénal en ait connaissance<sup>10</sup>. L'avènement au milieu du XXème d'un nouvel indicateur de la criminalité va confirmer cette réalité. C'est le sondage de délinquance autoreportée.

Ces sondages consistent à demander aux personnes de révéler les infractions qu'elles auraient commises au cours d'une période donnée, et ce à l'aide de questionnaires administrés soit directement par un enquêteur « face à face », soit de manière auto-administrée, soit les deux ensemble en laissant la personne sondée répondre aux questions les plus délicates elle-même. Ils représentent un outil majeur pour le développement et la mise à l'épreuve des théories criminologiques car leur motivation première est de rendre compte de la criminalité

---

<sup>9</sup> Cf. L. Mucchielli, « *La société française : un état de la recherche, Délinquance et violence* », Cahiers français n°326, Comprendre la société, 2005, p.60.

<sup>10</sup> Cf. P. Robert, « *Les statistiques criminelles et la recherche. Réflexions conceptuelles* », *Déviance et société*, Vol 1, N° 1, p. 6.

non déclarée aux organismes officiels<sup>11</sup>. Ils cherchent à définir si la personne a au moins une fois, adopté un comportement délinquant ou déviant durant un intervalle de temps déterminé, par exemple au cours des 12 derniers mois ou tout au long de la vie. Ils suggèrent que si une personne raconte un acte de délinquance indépendamment de tout contexte judiciaire, il y a a priori, beaucoup de chance à ce que son discours soit fiable<sup>12</sup>, d'où la validité non négligeable des résultats obtenus grâce à ce type d'instruments. Souvent un volet victimisation est associé à ces sondages, demandant aux individus de confier s'ils ont subi des victimations, car cette combinaison permet de mettre en évidence la corrélation entre les deux phénomènes. La victime peut déclarer des actes de violences commis ultérieurement. Cette méthode peut être appelée *sondage de délinquance autorévélee*, *sondage de délinquance autoreportée*, *enquête sur la délinquance autoreportée* ou encore *enquête de délinquance autorévélee*<sup>13</sup>.

Cette technique va démontrer le gouffre entre les chiffres de la délinquance officielle et ceux des résultats des sondages autorévélés. Elle va aussi mettre en avant la différence entre prévalence et incidence de la criminalité<sup>14</sup>, et cela s'applique plus que tout à la criminalité féminine.

La criminalité féminine a de tous temps été inférieure à celle de l'homme. Des explications théoriques ont été avancées afin d'expliquer le chiffre noir (la différence de résultats entre les chiffres officiels et les résultats des enquêtes d'autoconfession), l'une d'entre elle étant le *facteur chevaleresque*<sup>15</sup>. Ce comportement consiste en une indulgence des hommes à l'égard des femmes infractrices qui répugneraient à les dénoncer, les poursuivre ou les condamner<sup>16</sup>. Freda Adler dans son livre *Sisters in Crime*, établit que le fait qu'il y ait peu de femmes délinquantes prouve que l'on hésite à reconnaître leur criminalité<sup>17</sup>. Le principe du *parens patriae*, qu'il soit adopté par le père de la jeune fille, par son mari, par le policier ou

---

<sup>11</sup> Cf. C. Bapst, « *Quelle est l'importance relative de la délinquance et de la déviance juvéniles au féminin en Suisse ? L'apport des sondages de délinquance autorévélee sur la perspective genre* », Mémoire sous la direction du Professeur Karl Hanson, Institut universitaire Kurt Bosch, Sion, mai 2010, p. 34-35.

<sup>12</sup> Cf. M. Born, op. Cit, p.62.

<sup>13</sup> En anglais nous retrouvons l'appellation de *self-reported delinquency study ou survey*.

<sup>14</sup> Cf. M. Faebi, Comment mesurer la délinquance ? éd. Armand Collin, Liège (Belgique), 2006, p.28.

<sup>15</sup> Le concept de chevalerie remonte au Moyen-Age en occident. Le chevalier se devait d'être valeureux et loyal. Il devait être aussi courtois et au service de la dame élue, comme il devait aide et assistance aux femmes et filles de chevalier. Même si cette institution n'a pas survécu à son époque, elle a malgré tout influencé le code des bonnes manières qui régit les relations hommes/femmes. Cf. C. Parent, « *La protection chevaleresque ou les représentations masculines du traitement des femmes dans la justice pénale* », Déviance et société, Vo 10, N°2, 1986, p.148.

<sup>16</sup> Cf. J-A. Scutt, « *The myth of chivalry factor in female crime* », Australian Journal of Social Issues, Vo 14, N° 1, février 1979, p. 4.

<sup>17</sup> Cf. R Collette-Carrière et L. Langelier-Biron, « *Du côté des filles et des femmes leur délinquance, leur criminalité* », Criminologie, Vol 16, N° 2, 1983, p. 28.

encore par le juge, sous-entend que la fille est faible et qu'elle doit être soutenue<sup>18</sup>. D'autre part, pour des raisons socio-culturelles évidentes, les hommes victimes d'agressions féminines hésitent à aller voir la police (des faits révélés par les enquêtes de victimisation).

### C- La différence de criminalité entre les femmes et les hommes

Si dans l'absolu, la femme est capable autant que l'homme de commettre n'importe quelle infraction, il n'en est pas moins dans les faits une certaine altérité de la criminalité féminine<sup>19</sup>. Certes les principaux traits entre la femme criminelle et son homologue masculin se confondent, mais il convient de ne pas exagérer la portée. Les études ont démontré qu'il y avait une différence entre la criminalité masculine et féminine dans le type, la quantité et la gravité<sup>20</sup>. Pour Wyvekens les femmes sont moins délinquantes que les hommes. Moins nombreuses dans les statistiques policières, moins nombreuses en prison. Elles sont moins violentes. Les chiffres de la délinquance également l'attestent, de même que la moindre représentation des femmes dans les professions faisant usage de la violence dite légale. Certes, mais cette sorte d'évidence n'a jamais été interrogée : moins délinquantes, moins violentes, puisque femmes... Qu'est-ce à dire ? Que les femmes sont, par nature moins encline que les hommes à enfreindre la loi, moins sujettes au passage à l'acte ou à l'usage de la force agressive ? Ou parce que femmes, elles bénéficient de l'indulgence des instances de contrôle pénal ?<sup>21</sup>.

Dire que les femmes s'impliquent moins<sup>22</sup> que les hommes dans la criminalité<sup>22</sup>, nous conduit à préciser d'abord que considérer la théorisation en criminologie sous cette perspective conduit à une lecture identitaire : criminalité des femmes versus criminalité des hommes. Or cette lecture n'est pas propre à la criminologie car nous aurions ici une inscription de la femme en tant qu'entité universelle<sup>23</sup> au sens où Cesare Lombroso l'a écrit<sup>24</sup>. La femme comme l'homme sont des individus. Il n'est pas possible de généraliser en parlant

<sup>18</sup> Cf. R Collette-Carrière et L. Langelier-Biron, op. Cit, p.28.

<sup>19</sup> Même si Simone De Beauvoir dit de la femme que « *Chaque fois qu'elle se comporte en être humain, on dit qu'elle imite le mâle* ». Cf. S. De Beauvoir, *Le deuxième sexe*, éd Gallimard, Tome II, 1949, rééd. Folio essai, 1976, p.50.

<sup>20</sup> انظر محمد احمد المشهداني، اصول علمي الاجرام والعقاب في الفقهين الوضعي و الاسلامي، دار الثقافة، عمان الاردن، 2002، ص. 74.

<sup>21</sup> Cf. Wyvekens, « *Violence(s) au féminin, femmes délinquantes, femmes violentes, femmes déviantes* », Cahiers de la sécurité, N°60, 1<sup>er</sup> trimestre 2006, p.7-8.

<sup>22</sup> Cf. N. Lanctôt, La délinquance féminine : une spécificité à nuancer, dans M. Le Blanc et M. Cusson, *Traité de criminologie empirique du Québec*, 4<sup>e</sup> édition, Presses de l'Université de Montréal, Québec, Canada, p.280.

<sup>23</sup> « *Sans que cela soit conscient, les femmes semblent perçues avant tout comme des représentantes de leur catégorie de sexe ; les hommes plutôt comme des individus, bien distincts et distinguables, non assimilables les uns aux autres sur la base de leur sexe* ». Cf. M-C. Hurtig et M-F. Pichevin, Catégorisation de sexe et perception d'autrui, In M.-C. Hurtig, M. Kail, M. et H. Rouch (Eds.), *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*. Paris : CNRS, 2002. p.41.

<sup>24</sup> « *On comprend aussi pourquoi les femmes se ressemblent toutes entre elles* ». cf. C. Lombroso et G. Ferrero, *La donna delinquente, la prostituta e la donna normale, la femme criminelle et la prostituée* (trad. L. Meille), Alcan éd, 1896p. 160.

de criminalité féminine, des caractéristiques de toutes les femmes. Dans ce groupe existent des particularismes qui font que certaines vont s'orienter vers la délinquance et d'autres pas. Et même chez les délinquantes, il existe des dissemblances. C'est pour cette raison qu'il n'est pas juste d'aborder la question de la criminalité féminine en la comparant à la criminalité masculine, ni de l'étudier avec les mêmes outils scientifiques utilisés dans l'étude de la violence masculine<sup>25</sup>. La criminalité des femmes est une criminalité acquisitive et par conséquent particulière.

## **Section II. Les spécificités des femmes criminelles**

Ce qui fait la particularité des femmes criminelles ce n'est pas seulement d'être moins criminelles que les hommes, mais surtout d'être différentes des femmes non criminelles.

### **A- Comment sont les femmes criminelles**

Comment sont ces femmes qui transgressent la loi ? Cette question se rapporte aux caractéristiques spécifiques des femmes criminelles et aux causes de cette criminalité d'après les études menées ces dernières décennies. L'idée de l'existence de particularismes chez la femme criminelle est communément répandue.

Plusieurs modèles ont été avancés afin d'expliquer ces particularismes. Les modèles biologique et psychologique qui se rapportent à la nature de la femme. A charge ou à décharge cette nature est invoquée soit pour expliquer la nature excessive et impulsive des femmes lors de certaines situations, soit par l'argument inverse de la dénaturation : les femmes par nature douce seraient corrompues dans certains cas par la violence qui les sortiraient de leur état normal. La femme étant biologiquement conditionnée au conservatisme dans les domaines affectant l'organisation sociale<sup>26</sup>. De plus la faible force physique de la femme et sa nature manipulatrice<sup>27</sup>, l'a pousseraient à encourager les hommes à enfreindre la loi sans participer elle-même à l'acte délictueux, et de dissimuler aisément les infractions qu'elle commet, ce qui expliquerait la faiblesse apparente de sa criminalité.

---

<sup>25</sup> N'avons-nous pas dit plus haut que l'homme et la femme n'étaient pas considérés comme sexes différents mais comme genres différents dans l'étude criminologique. Et pour déterminer un genre plusieurs paramètres entraient en considération. Le paramètre social, politique et culturel. Tout cela fait que le genre féminin ne peut être juxtaposé au genre masculin et que par conséquent, l'approche scientifique de chacun des deux ne peut être semblable.

<sup>26</sup> Cf. S. Harrati, D. Vavassori, A-M. Favard, « *La criminalité des femmes : données théoriques* », Revue de internationale de criminologie et de police technique est scientifique, N° 54, mars 2001, p.338.

<sup>27</sup> Cf. A. Algan, « *Etude comparative de la délinquance juvénile des garçons et des filles* », Annales de Vaucresson, N°5, 1967, p.201.

Cette thèse est critiquée de nos jours car jugée insuffisante. La particularité biologique des femmes ne les rendrait pas moins criminelles car aujourd'hui le crime peut se pratiquer de tellement de manières... De même pour le modèle social qui expliquait la criminalité des femmes par leur manque de contact avec la vie extérieure et par leur enfermement social. A cause de cette variable les femmes dans les sociétés conservatrices tenues par les hommes, sont moins confrontées à la vie extérieure et par conséquent commettraient moins de crimes. Peut-être sur un niveau macro social, mais qu'en est-il au niveau micro social. La femme commet l'infanticide, le maricide et bien d'autres crimes encore.

Les spécificités de la criminalité féminine sont dues au fait même qu'elle soit une femme. A son genre<sup>28</sup>. Elles sont influencées par des données sociales, éducatives, culturelles mais aussi biologiques et psychologiques. Des données qui se modifient selon les périodes et les pays.

### **B- L'aspect contractuel de la criminalité des femmes**

L'habileté des femmes à dissimuler leurs actes, fait de ce qu'elles font un véritable mystère. Selon Pollack, cette habileté est fondée dans l'anatomie et la physiologie féminines<sup>29</sup>. La femme apprend à prétendre, à feindre, leçon qu'elle utilise dans toutes les sphères de son activité. Ainsi les fonctions ménagères et maternelles lui permettent d'échapper aux soupçons qui sont dirigés vers les autres, souvent vers ses complices.

La femme est depuis longtemps qualifiée de manipulatrice<sup>30</sup>. Elle serait celle qui pousserait l'homme à passer à l'acte. En d'autres termes, à se salir les mains. Pour multiples raisons, la femme a souvent recours à un complice. A cause de sa faiblesse physique, elle ne peut exécuter certains actes. A cause de sa « faiblesse sociale » elle ne peut accéder à certains endroits exclusivement masculins. Et grâce à son statut de femme et aux avantages naturels qui en découlent, elle arrive facilement à se faire aider.

---

<sup>28</sup> Pour Robert Cario la spécificité de la criminalité des femmes est précisément liée à leur identité féminine en général, mais encore à leur statut de femme dans la société. Cf. R. Cario, Femmes et criminelles, éd. Erès, Coll. Criminologie et Sciences de l'homme, 1992, p. 22.

<sup>29</sup> Cf. M-A. Bertrand, La femme et le crime, Les éditions le l'aurore, Coll. Exploration/Sciences humaines, Montréal, 1979, p. 13.

<sup>30</sup> Lombroso n'a pas hésité à la décrire ainsi dans son livre sur la femme criminelle et la prostituée.

### C- Le récidivisme

Lorsqu'on parle de répétition de la criminalité, on parle de récidive ou de récidivisme. Cette notion sur laquelle, pénalistes et criminologues s'opposent quelque peu doit être nuancée. Pour les premiers qui en donnent une définition restrictive, la récidive suppose la réunion de deux conditions. Il faudrait avant tout qu'il y ait une première condamnation à une infraction pénale et ensuite la commission d'une seconde infraction totalement distincte de la première. La récidive peut avoir un caractère perpétuel ou temporaire (rechute dans un délai de cinq ans)<sup>31</sup>. Les criminologues quant à eux, élargissent la notion de récidive à celle de récidivisme. Il englobe d'une manière plus large la récidive naturelle ou générique, qui est la délinquance à répétition intervenant en dehors de toute condamnation, la récidive sociale qui suppose une condamnation antérieure, la récidive légale, la récidive pénitentiaire, définie par le séjour antérieur en prison et la récidive persistante ou le multi récidivisme<sup>32</sup>. Cette différence de définition est due au fait que le criminologue se doit dans son étude d'inscrire le cas individuel dans l'histoire complète de la vie du déviant par conséquent il ne peut se restreindre aux seules règles dictées par le code pénal.

L'étude criminologique de la récidive permet de s'interroger sur la précocité de la délinquance et sur les raisons de l'éventuel enracinement de la personne dans le crime, ainsi que sur les degrés de gravité et de persistance des actes délictueux. Cette approche reste la même qu'il s'agisse de délinquants ou de délinquantes ce qui va changer c'est l'adaptation des données recueillies au genre étudiés.

Même si les actes délictueux des filles restent moins importants que ceux des garçons, les filles semblent prendre du galon car leur criminalité est en constante évolution<sup>33</sup>. Cela est-il dû à une répétition de la criminalité chez elles ? Ou à de nouvelles recrues dans le groupe ?

La plupart des femmes n'ancrent pas dans la délinquance. Celles qui persistent sont généralement des filles au parcours particulier. La modélisation de leur entrée dans la délinquance et de la persistance du comportement est la suivante : les conflits avec l'autorité apparaissent en premier, suivis par de la délinquance cachée, puis par des actes commis ouvertement et qui peuvent être violents.

---

<sup>31</sup> Cf. P. Bouzat et J. Pinatel, *Traité de droit pénal et de criminologie*, Tome I, éd. Dalloz, 1963, p.662.

<sup>32</sup> Cf. P. Bouzat et J. Pinatel, *op. Cit*, p.185-186.

<sup>33</sup> Cf. C. Gimenez, C. Blatier, M. Paulicand & O. Pez, « *Délinquance des filles (2005)* », *L'esprit du temps. Adolescence*, Tome 54, p.1005.

Une étude menée par Loeber, Wung et Keenan a démontré que les conflits avec l'autorité commençaient à l'âge de 7 ans. A l'âge de 10 ans ce conflit existait pour les  $\frac{3}{4}$  d'entre-elles et il était général à l'âge de 15 ans. Que c'est vers 9 ans que la délinquance cachée débutait et qu'elle commençait de manière plus franche à 11 ans, et enfin, qu'à 13 ans 75 % des filles se trouvaient engagées dans la délinquance<sup>34</sup>. Il est possible de distinguer trois groupes de femmes criminelles selon leur pratique de la criminalité. Le premier groupe est celui des femmes présentant une délinquance légère, le plus souvent occasionnelle débutant vers l'âge de 11 ans. Le second regroupe les filles qui ont un haut degré d'engagement dans la délinquance jusque vers 15 ans, puis leur délinquance décroît. C'est ce que l'on a appelé la délinquance transitoire. Enfin, le troisième groupe est constitué par celles qui sont entrées précocement dans la délinquance et qui vont persister en commettant un nombre important d'infractions. Celles-ci présentent le plus souvent des difficultés psychologiques et sociales associées<sup>35</sup>.

## **CHAPITRE II. Les variations de la criminalité féminine**

Nous savons déjà que la criminalité d'une manière générale, n'est pas constante. La criminalité des femmes aussi change. Elle peut varier dans le temps (**section 1**) et dans l'espace (**section 2**).

### **Section 1. Les variations dans le temps**

Il s'agira ici de mettre en avant des étapes particulières dans la vie de la femme, qui sont la grossesse et les menstruations, et de leur possible influence sur la criminalité de celle-ci (**A**). Ensuite, nous essayerons de mettre l'accent sur une période constructive de la vie, l'adolescence (**B**).

#### **A- Les variations hormonales**

Certaines études ont voulu mettre en évidence le lien entre criminalité des femmes et certains bouleversements hormonaux qui se produisent de façon périodiques dans leurs corps, pendant la grossesse et lors des menstruations. Il s'agit d'étudier les effets des hormones

---

<sup>34</sup> Cf. R. Loeber, P. Wung, K. Keenan, B. Giroux, M. Stouthamer-Loeber, W.B. Van Kammen, B. Maughan, « *Developmental pathways in disruptive child behavior* ». *Development and Psychopathology*, N° 5, 1993, 103-133.

<sup>35</sup> Cf. C. Blatier, op. Cit, p. 60.

produites pendant ces intervalles sur l'humeur de la femme, sur son comportement et donc sur son éventuel passage à l'acte.

Le postulat de base de l'explication biologique de la criminalité des femmes repose sur la référence à la nature des femmes. L'idée des femmes impures a été très prégnante dans l'inconscient collectif. A la suite de Lombroso et Ferrero (la femme criminelle et la prostituée)<sup>36</sup>, l'influence des stades physiologiques sur la criminalité des femmes a fait couler beaucoup d'encre. Selon Pollack, la femme serait fortement criminelle en période de menstruation, pendant la grossesse et lors de la ménopause<sup>37</sup>. Les changements hormonaux associés à ces phénomènes influenceraient les comportements et seraient ainsi reliés à la déviance de la femme.

A cause des dérèglements hormonaux, la femme serait hypersensible, pugnace, provocante et agressive. Elle serait plus sensible à certains stimuli et moins tolérante face à certaines contraintes. Le passage à l'acte serait facilité chez elle. D'un autre côté, dans sa pratique criminelle, elle perdrait de sa vigilance et de son attention. Elle serait moins habile dans l'exécution de son geste, et se ferait par conséquent facilement prendre.

Dans le même sens, les travaux du Dr K. Dalton arrivés plus tard n'ont pas reçu l'aval des institutions car Jugés peu convaincants. Les résultats de cette étude ne pouvaient être généralisés car le déficit en progestérone ne pouvait pas être mis en évidence dans tous les cas<sup>38</sup>.

Il est vrai selon les résultats obtenus des études menées par des médecins chercheurs qu'à ces périodes particulières chez la femme le corps de celle-ci subi un chamboulement énorme. Changement d'humeur, irritabilité, instabilité, agressivité...etc. Mais un lien direct entre ces bouleversements et la criminalité n'a pas été fermellement établi, et ce même par les études cliniques menées sur les délinquantes.

---

<sup>36</sup> C. Lombroso, G. Ferrero : La donna delinquente, la prostituta e la donna normale, la femme criminelle et la prostituée (trad. L. Meille), Alcan éd, 1896

<sup>37</sup> Cf. B. Di Tullio, Manuel d'anthropologie criminelle, éd. Payot, Paris, 1951, p.67 ; J-J. Lévy et C. Garnier, (2006). « Drogues, médicaments et sexualité », *Drogues, santé et société*, Vol 5, N°2, p. 45.

<sup>38</sup> Cf. R. Cario, La criminalité féminine. Approche différentielle, thèse de doctorat, Sciences criminelles, Pau, 1985, p10.

## B- Le particularisme de l'adolescence

Nous avons choisi ici de traiter de la violence des adolescentes comme variable temporelle à cause du caractère ponctuel lié à l'âge, de cette criminalité. Afin de mieux appréhender la criminalité des adultes, il est important de comprendre la délinquance des adolescentes.

Sans exceptions, tous les scientifiques s'accordent sur la notion de « seuil » d'âge. Ils distinguent généralement quatre périodes dans la vie humaine : l'enfance, l'adolescence, la maturité et la vieillesse<sup>39</sup>. L'attention particulière pour la catégorie des adolescentes est relativement nouvelle. Les recherches suggèrent que les conduites d'agression directe chez les filles (physique ou verbale) lorsque manifestées durant l'enfance, constituent des indicateurs d'inadaptation sociale. Les filles qui présentent ce type de signes sont plus susceptibles de connaître des conduites antisociales plus tard<sup>40</sup>.

L'adolescente violente souvent qualifiée de garçon manqué par les adultes, met en jeu dans la situation d'interaction sociale et de stéréotypage des processus de rationalisation vis-à-vis de ses comportements « contre-nature » : l'adolescente paie pour ses actes déviants mais aussi pour la transgression des comportements de genre qu'elle opère<sup>41</sup>.

Des études indiquent que l'agressivité chez les filles pourrait être un élément clé d'un phénomène social transgénérationnel complexe : les trajectoires de développement des filles agressives seraient inextricablement liées à celles de leurs parents, de leurs enfants et de leur famille étendues. Entreraient également dans l'équation du risque d'agressivité persistante des facteurs génétiques, neurocognitifs, neuroendocriniens et autres facteurs biologiques<sup>42</sup>.

De plus, les recherches indiquent une forte corrélation entre victimisation familiale lorsqu'elle existe et intensité délinquante chez les filles<sup>43</sup>. La famille dissociée (dans laquelle au moins un parent biologique ou adoptif est absent), les divorces lorsqu'ils sont suivis de

---

<sup>39</sup> Cf. J. Pinatel, op. Cit, p. 235-236.

<sup>40</sup> Cf. P. Verlaan, M. Déry, J. toupin et R. Pauzé, « *L'agression indirecte : un indicateur d'inadaptation psychosociale chez les filles ?* », *Criminologie*, Vol. 38, N° 1, 2005, p.10.

<sup>41</sup> Cf. S. Rubi, « *Des adolescentes délinquantes* », *Les cahiers dynamiques*, N° 46, avril 2010, p.29.

<sup>42</sup> Cf. D-M. Stack, L-A. Serbin, N. Grunzweig, C-E. Temcheff, N-M. De Genna, D Ben-Dat Fisher, S. Hodgins, A-E. Schwartaman et J. Ledingham, « *De l'agressivité à la maternité : étude longitudinale sur 30 ans auprès de filles agressives devenues mères : trajectoires de leur agressivité durant l'enfance, indicateurs de leurs caractéristiques parentales et développement de leurs enfants* », *Criminologie*, vol. 38, N° 1, 2005, p.40.

<sup>43</sup> Cf. C. Gavray, « *Délinquance juvénile et enjeux de genre* », *Interrogations, Revue pluridisciplinaire en sciences de l'homme et de la société*, N° 8, Formes, figures et représentations de faits de déviance féminins, juin 2009, p. 53.

conflits peuvent effectivement influencer l'avenir déviant des enfants<sup>44</sup>. Les cas des violences conjugales aussi. Selon les études consultées<sup>45</sup>, les conséquences comportementales liées au fait d'être témoin de violences conjugales sont influencées par la présence de certaines variables comme celles-liées à la violence. Ces études montrent que l'intensité et la fréquence des violences conjugales provoquent chez les filles mineurs qui en sont témoins, des troubles extériorisés et des troubles du comportement, parfois plus que chez les garçons comme des symptômes dépressifs et anxieux et un faible rendement scolaire. D'autres études évaluent l'influence de variables liées à la mère et au père. Ainsi un niveau de stress élevé chez la mère et l'irritabilité du père constituent des variables de risque de problèmes de comportement chez les filles qui en sont témoins<sup>46</sup>.

Si pitoyable que soit le monde des femmes adultes vu à travers leurs performances criminelles banales ou manquées, il est moins ahurissant que celui des jeunes filles, tel que ce dernier apparait à la lumière de leur délinquance. La précocité du comportement criminel chez les filles indique une grande vulnérabilité chez elles. Les difficultés personnelles et socio-culturelles sont d'ampleur très inquiétante. Il est de ce fait aisé, de constater que les personnes qui deviennent délinquantes ont vécu une socialisation pauvre, déficitaire au plan affectif, socio-professionnel, et culturel. Les déficiences observées sont apparues très tôt dans leur socialisation, à l'intérieur d'un milieu inéluctable ayant lui-même souvent reproduit les carences psychologiques et sociales de sa propre généalogie<sup>47</sup>.

La psychocriminologie a démontré que les comportements agressifs se développent selon des processus dynamiques et complexes, de l'enfance à la vingtaine, autour de trois phases successives : l'activation, l'aggravation et le désistement. La première, allant de la latence à la moitié de l'adolescence, semble marquée par un modèle de passage à l'acte hédoniste. Les deux autres allant de la moitié à la fin de l'adolescence et de la fin de

---

<sup>44</sup> Cf. L. Mucchielli, « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviante et sociata*, Vol. 25, N° 2, 2001, p.215-2016.

<sup>45</sup> Cf. L. Fortin, D. Marcotte, T. Diallo, P. Potvin, et E. Roger, « *A multidimensional model of school dropout from an 11-year longitudinal study in a general high school population* », *European Journal of Psychology of Education*, N° 27, mars 2012, pp. 52-67 ; M. O'Keefe, « *Predictors of child abuse in maritally violent families* », *Journal of Interpersonal Violence*, N° 10, Vol. 1, 1995, pp. 3-25 ; C. Christopoulos, D-A. Cohn, D-S. Shaw, S. Joyce, J. Hanson, « *Children of abused women : Iadjustment at time of shelter residence* », *Journal of Marriage and the Family*, N° 49, 1987, pp. 611-619 ; V. Stagg, G-D. Wills, M. Howell, « *Psychopathology in early childhood witness of family violence* », *Tropics in Early Childhood special Education*, N° 9, Vol. 2, 1989, pp.73-87.

<sup>46</sup> Cf. M. Edmond et D. Picard, *Relations et communications interpersonnelles*, Dunos, 2000, Paris, 2000, p. 96.

<sup>47</sup> Cf. J. Castaignède, « Les modalités de la reproduction sociale de l'inadaptation et de la délinquance dans le système familial », *Problèmes de la jeunesse, marginalité et délinquance juvénile, interventions sociales au milieu des années 1980*, Vol 2, Pub. C.R.I.V, 1986, p.92.

l'adolescence à la vingtaine, alternent les modèles de passage à l'acte impulsif et de passage à l'acte rationnel<sup>48</sup>.

La rationalité de la délinquante doit être comprise à travers un postulat souple car, la prédominance des motivations, change d'une période à l'autre de la vie : l'hédonisme régresse avec l'âge et l'utilitarisme progresse<sup>49</sup>. Les jeunes filles ne réfléchissent pas au pour et au contre d'un délit, elles tendent plutôt à considérer des éléments particuliers de la situation pré-criminelle et en oubliant d'autres prêtant surtout attention aux facteurs immédiats et critiques.

## **Section 2. Les variations dans l'espace**

L'aspect spatial de la criminalité a fait l'objet de multiples recherches. Selon Hindelang la corrélation entre le sexe et la criminalité varie considérablement selon le lieu<sup>50</sup>. Afin d'appuyer cette particularité de la violence des femmes, nous avons choisi de présenter ici le travail du professeur Robert Cario, criminologue spécialiste de la délinquance féminine.

Dans sa thèse de doctorat, Cario a traité des particularismes de la violence féminine. Il a étudié un échantillon de 1082 femmes incarcérées au centre pénitentiaire de Rennes (France), entre le 1<sup>er</sup> janvier 1973 et le 30 juin 1981. Cette étude a permis de distinguer le taux de délinquance selon qu'elle se passe au nord ou au sud de la France (**A**) et selon le milieu qu'il soit urbain ou rural (**B**).

### **A- Les variations régionales**

Lorsqu'il est question de variations régionales de la criminalité, il s'agit de taux et de qualités de cette criminalité selon les régions. Au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest, la criminalité peut être différente.

Les résultats de l'étude de Cario ont relevé une nette hausse de la criminalité dans le nord et en reportant les résultats sur la carte de la France, les départements du sud apparaissent globalement moins touchés par l'activité criminelle féminine. De plus, dans

---

<sup>48</sup> Cf. R. Cario, La prévention précoce des comportements criminels, stigmatisation ou bienveillance sociale, éd. L'Harmattan, coll. Sciences criminelles, Paris, 2004, p.30.

<sup>49</sup> Cf. F. Grégoire, « *Criminologie de l'acte et économie du crime : une réflexion à propos de quelques concepts clés* », Revue internationale de sciences criminelles, N° 1 & 2, p.49.

<sup>50</sup> Cf. L. Langelier-Biron, Collette-Carrière, op. Cit, p. 30.

certains départements du Nord, dont celui de la région parisienne, mais aussi dans un département du sud, qui est celui des Bouches du Rhône, la criminalité a atteint son sommet<sup>51</sup>.

Le chercheur a conclu au regard des résultats obtenus, que c'était moins au climat qu'à la densité de la population des régions qu'il convenait de corréler les variations. Le dépeuplement de certaines régions pauvres de France au profit d'autres zones hautement industrialisées correspond aux taux de criminalité observé dans les départements concernés. Cario n'a pas pu aller plus loin dans sa réflexion et n'a pu par conséquent confirmer ou infirmer la loi dynamique de la répartition géographique de la criminalité proposée par Jean Léauté. En vertu de cette loi, dans les départements peuplés il y a plus de vols car plus de biens à voler. A contrario, dans les départements désertés, la rareté des choses poussent à la malice et à l'astuce et donc les infractions astucieuses prédominent. De plus, les adultes étant majoritaires, les infractions sexuelles sont en augmentation<sup>52</sup>.

### **B- La répartition urbaine ou rurale de la criminalité**

La criminalité peut être différente selon l'environnement dans lequel on se trouve. Les résultats de l'étude ont fait ressortir que dans les grandes agglomérations telles que Paris, Marseille, Lyon, Lille et Nantes la criminalité des femmes était élevée. Des observations déjà constatées par Raynald Ottenhof dans son analyse de la criminalité. Pour lui, la criminalité apparente (tous types de criminalité confondus) s'établit très nettement dans les zones urbaines plutôt que rurale à cause de la densité de la population et de l'activité élevée<sup>53</sup>. Pour ce qui est de la loi thermique de la délinquance, qui suppose une hausse de l'activité criminelle en fonction des températures dans une région donnée, ou de la différence entre les types de crimes selon les climats de chaque région, le sud étant plus chaud que le nord, les infractions à caractère sexuel seraient plus répandues... Celle-ci ne semble pas se confirmer au regard des résultats de l'enquête de Cario.

---

<sup>51</sup> Il faut ici préciser que ces départements ont pour chef-lieu Paris et Marseille, les deux plus grandes villes de France. Ce sont des villes très peuplées et dans lesquelles plusieurs nationalités cohabitent.

<sup>52</sup> Cf. J. Léauté, op. Cit, pp. 239-241.

<sup>53</sup> Cf. M. Dehlams-Marty, A. Farge, V. Lamnda, J-P. Delmas-Saint-Hilaire et R. Ottenhof, « *La ville et la criminalité : quatre regards* », Archives de Politique Criminelle, 1982, p.102.